

“La formation supérieure”

Le Creusot, 28 juin 1991

par Frédéric SABY

R

Remarque préliminaire : même si ce séminaire s'inscrivait très précisément dans le cadre de la réforme statutaire en cours au moment où il s'est tenu, nous avons souhaité limiter - et même éliminer - tout aspect purement informatif, pour nous consacrer exclusivement à une réflexion sur le sens de la formation supérieure et sur la manière dont celle-ci doit évoluer dans le proche avenir.

PROGRAMME :

- Présentation des principaux établissements ;
- Le bibliothécaire : spécialiste ou généraliste ?
- Les employeurs et leurs attentes ;
- L'évolution des qualifications.

INTERVENANTS :

- Hélène ALEXANDRE, Association pour l'emploi des cadres ;
- Diane BARRAT, Centre d'études et de recherches sur les qualifications ;
- Salah DALHOUMI, enseignant à l'ENSSIB ;
- Jacques KERIGUY, directeur de l'ENSSIB ;
- Jean MICHEL, Ecole nationale des ponts et chaussées ;
- Michel PASTOR, directeur adjoint de la coordination pédagogique nationale, CNFPT ;
- Emmanuel POULLE, directeur de

- l'Ecole nationale des chartes ;
- Bernard POUYET, président de l'Université Pierre Mendès France (Grenoble II) ;
- Martine PREVOT, Institut d'études politiques de Paris (DESS information et communication) ;
- Claire SUTTER, Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail.

L'existant

Une présentation rapide des formations actuelles a été proposée : ENSB, transformée en ENSSIB, Ecole des chartes, INTD, DESS (dont celui proposé par l'Institut d'études politiques de Paris). La synthèse exhaustive de ces formations est présentée dans la brochure publiée chaque année par le Ministère de la Culture (Direction du Livre et de la Lecture) et le Ministère de l'Education nationale (Direction de la programmation et du développement universitaire, sous-direction des bibliothèques).

Les évolutions

a) *Quel sens donner à la formation ?*

- La formation ne se conçoit qu'en fonction de niveaux de responsabilité définis.
- Il est nécessaire de limiter le poids des disciplines et de sortir de la logique de restitution “j'apprends, je

récite, je suis reçu" : il faut donc aller vers une formation à la méthodologie, complémentaire de celle réputée connue au moment du recrutement, débouchant sur l'adaptation à l'évolution des formations.

- Il faut également prendre en compte les pluralités de culture - autrement dit être en mesure de s'enrichir des apports d'autres disciplines ; il s'agit ainsi d'aller vers l'éclatement des corporatismes.

Ainsi le but de la formation est de susciter le désir de formation.

Plus qu'à une technique instrumentale, il faut former à une culture de métier. Cette culture de métier doit préparer à appréhender les évolutions.

b) Des changements

On assiste actuellement à une redéfinition du paysage de la formation :

- **L'Ecole nationale des chartes** est désormais accessible par deux concours : le programme de l'un d'eux permet aux élèves des classes de khâgne d'être candidats ; d'une part ceux-ci voient leurs débouchés accrus, au delà des seules Ecoles normales supérieures ; d'autre part, le réservoir des candidats potentiels à l'Ecole des chartes s'accroît très sensiblement. L'Ecole des Chartes et l'ENSSIB conclueront une convention par laquelle une coopération est

instaurée cela permettra notamment aux élèves de l'ENC de terminer leurs études à l'ENSSIB (18 mois), dès lors qu'ils se destinent à la carrière de bibliothécaire.

- L'ENSSIB élabore son nouveau programme :

- création de filières qui tiennent compte des évolutions dans le métier ;
- pédagogie centrée sur le service et la qualité du service à rendre aux usagers.

Enfin trois principes, constitutifs d'une formation supérieure se dégagent et président à l'évolution des formations de bibliothécaires :

1) On ne se forme pas une fois pour toutes : on est dans une logique de préparation à l'adaptation et à la mobilité, et dans une logique de formation continuée ; d'où la nécessité de réduire l'aspect purement technique et même purement administratif de la formation.

2) On doit prévoir les évolutions et les anticiper, surtout dans le contexte actuel de concurrence : concurrence des formations (8 DESS, ENSSIB, etc.), même s'il faut rechercher une complémentarité et une cohérence, obtenue, par exemple, dans l'articulation ENC/ENSSIB ; concurrence dans la perspective européenne, (comme le

rappellera le président Miquel dans son intervention devant le congrès)

3) Les ressources humaines sont la condition nécessaire pour réussir ces évolutions ; d'où la nécessité pour les bibliothèques d'être replacées dans leur environnement : on rejoint ainsi la logique de la culture de métier.

CONCLUSION

La remise à plat des statuts des personnels de l'Etat et de la fonction publique territoriale devrait être l'occasion de la mise en place d'un cursus de formation unique dans le cadre de l'Education nationale et de l'Université, du niveau élémentaire jusqu'au troisième cycle universitaire, tel qu'il existe dans la plupart des pays étrangers.

L'ABF réaffirme le principe de l'unité de la formation des cadres scientifiques des bibliothèques, Etat et fonction publique territoriale, au sein de l'ENSSIB.

Elle souhaite une coopération réelle avec l'Ecole nationale du patrimoine.

Elle déplore que rien ne soit encore défini pour la formation du cadre nouveau des bibliothécaires et elle demande à être associée à la mise en place des nouvelles formations.